

**Délibération n° 2021-236
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021**

POINT N° 2 : Approbation du Procès-verbal du 9 avril 2021

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord
Vu la date d'élection du président de l'université
Vu la date d'élection de la vice-présidente du CA
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 9 avril 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 29

Contre : 1

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 1

Le Président de l'université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

Délibération n° 2021-237
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

POINT N° 3 : Approbation de la donation au profit de la chancellerie du nouveau bâtiment devant constituer la Fondation de la Chine au sein de la Cité Universitaire.

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Délibération :

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord

- Approuvent la donation au profit des 11 universités de Paris, venant aux droits de l'ancienne Université de Paris, du nouveau bâtiment devant constituer la FONDATION de la Chine en cours d'édification sur la parcelle à Paris 14^{ème}, cadastrée section BI n° 5 pour 75 a 45 ca, 25 avenue André Rivoire, mise à la disposition de Paris par l'Etat au sein de la Cité internationale universitaire de Paris,
- S'engagent à affecter irrévocablement le bâtiment à l'accueil des étudiants et chercheurs chinois,
- Donnent pouvoir au Recteur de Paris, chancelier des universités de Paris, pour signer tous actes et documents nécessaires à l'acceptation de cette donation.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 22

Contre : 5

Abstention : 6

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

Projet de délibération 2021-238
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

Point 4 : Approbation de la reconduction du dispositif concernant les vacances de la bibliothèque universitaire

Vu l'article L. 954-2 du code de l'éducation nationale

Vu le protocole d'accord du 3 décembre 2014 signé entre la direction de l'université et les élus du personnel de la BU

Vu le Protocole d'accord du 19 janvier 2015 signé entre la direction de l'université et les élus du personnel de la BU

Vu l'avis du Comité Technique du 15 mai 2018 portant sur le protocole d'accord sur l'extension horaire de l'ouverture de la BU

Vu la circulaire du président de l'université paris 13 en date du 5 juillet 2018 relative à l'ouverture en soirée de la BU pour le campus de Villetaneuse

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 11 mai 2021

Article 1 – Les permanences assurées le soir et le Week-end par des agents du service commun de la documentation en 2021 seront prises en charge :

- Soit sous forme de récupération pour les soirs de semaine et les samedis
- Soit indemnisés :

Campus de Bobigny :

Jour	Durée de la participation	Montant forfaitaire brut	Récupération horaire
Samedi	9h-16h	175 €	10h30
Dimanche	8h45-16h30 10h15-18h	354 €	Pas de récupération

Campus de Villetaneuse :

Jour	Durée de la participation	Montant forfaitaire brut	Récupération horaire*
Lundi à vendredi	18h-20h	58 €	4h
Samedi	9h-16h	175 €	10h30

Nombre de votants : 33

Pour : 31

Contre : 1

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Le président de l'université Paris XIII



Délibération 2021-239
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

POINT N° 5 : Approbation du bilan social 2019

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord
Vu la décision du Comité technique du 11 mai 2021
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Projet de délibération :

Les membres du Conseil d'administration approuvent le bilan social 2019 de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord .

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 9

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouqueré

Délibération 2021-240
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

POINT N° 6 : Approbation du plan d'action égalité femme-homme

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord
Vu la décision du Comité technique du 9 février 2021
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve le plan d'action égalité femme-homme 2021.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord


Christophe Fouquere

Délibération 2021-241
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

POINT N° 7 : Approbation du dépôt de projet PIA4 « ExcellencES »

Visa :

Vu le code de l'éducation

Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Vu l'appel à projets ExcellencES du programme investissements d'avenir (PIA4)

Les membres du Conseil d'administration se prononcent sur le dépôt d'une réponse à l'appel à projets ExcellencES sous toutes ses formes du programme investissements d'avenir PIA4.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 23

Contre : 6

Abstention : 4

Ne prend pas part au vote : 33

Le Président l'université Paris XIII




Christophe FOURQUERE

Délibération 2021-242
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

POINT N° 8 : Approbation des tickets service à destination des doctorants

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord
Vu les documents présentés à la Commission de la recherche du 18 mai 2021
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Le conseil d'administration approuve le relevé des décisions de la Commission de la recherche de la séance du 18 mai 2021 pour le point suivant :

L'école doctorale Galilée et l'école doctorale Erasme en lien avec le bureau de la recherche et des études doctorales proposent de mettre en place des distributions de carnets d'une valeur de 50 euros à destination des doctorants rencontrant des difficultés financières pendant la période de la crise sanitaire.

Cette action est financée sur le budget des écoles doctorales :

- 19 000 euros sur la ligne « bourses au mérite » de l'école doctorale Galilée
- 7 000 euros par l'école doctorale Erasme

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquere

Délibération 2021-249
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

POINT N°10 : Approbation de l'ouverture du Diplôme universitaire Médiateur Canin

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les documents présentés à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 27 mai 2021

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Projet de délibération :

Les membres du Conseil d'administration approuvent l'ouverture du diplôme universitaire Médiateur Canin.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

**Délibération 2021-248
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021**

POINT N°10 : Approbation des conditions générales de vente des services de Formation Continue à l'USPN

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les documents présentés à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 27 mai 2021

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Projet de délibération :

Les membres du Conseil d'administration approuvent les conditions générales de vente des services de Formation continue à l'Université Paris XIII, dénommée USPN.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 25

Contre : 5

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquère

**Délibération 2021-246
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021**

POINT N° 10 : CFVU Approbation du bilan moral de la CVEC 2020

Visa :

Vu le code de l'éducation, article D. 841-9

Vu les documents présentés à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 6 mai 2021

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Projet de délibération :

Les membres du Conseil d'administration approuvent le bilan moral 2020 de la CVEC.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 26

Contre : 5

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquéré

Délibération 2021-243
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

POINT N° 10 : CFVU, approbation du projet de délocalisation d'un groupe de la LP GMIE en Martinique

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les documents présentés à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 6 mai 2021
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Projet de délibération :

Les membres du Conseil d'administration approuvent le projet de délocalisation d'un groupe en apprentissage consistant à la mise en place du diplôme de la Licence Professionnelle « Gestion et Maintenance des Installations Energétiques(GMIE), Distribution d'Énergie électrique et Performance Énergétique », Parcours Electricité. Ce projet est présenté par l'IUT de Villetaneuse en partenariat avec le LGT J. GAILLARD en Martinique.

Modalités pédagogiques :

Volume horaire : 450 h (dont 150 h effectuées par les enseignants de l'USPN) - Effectif maximum : 24 alternants

Modalités financières :

Le financement des enseignements, de l'ingénierie de formation et de la gestion administrative assurés à l'USPN, est à la charge du LGT J. GAILLARD selon les modalités définies par avenant pédagogique et financier annuel.
Le LGT J. GAILLARD prend à sa charge le coût des transports aériens (aller-retour), des transferts et du séjour des enseignants, des représentants de l'USPN et du responsable pédagogique de la licence professionnelle.
Les éventuelles prestations supplémentaires fournies par l'USPN seront à la charge du LGT J. GAILLARD sur la base d'un avenant.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



**Délibération 2021-244
Conseil d'administration
Séance du 28 MAI 2021**

POINT N° 10 CFVU : Approbation des projets de CVEC DU 12 avril 2021

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les documents présentés à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 6 mai 2021

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Projet de délibération :

Les membres du Conseil d'administration approuvent le programme d'actions qui a été élaboré par la commission CVEC qui s'est réunie le 12 avril 2021. La liste des projets est annexée à cette délibération.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 26

Contre : 5

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2021-250
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

POINT N° 10 : Approbation de la capacité d'accueil en 2^{ème} année en MMOP en 2022

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Vu les documents présentés à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 27 mai 2021

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve le relevé des décisions de la Commission de la formation et de la vie universitaire de la séance du 27 mai 2021 pour le point suivant :

- Capacité d'accueil pour la rentrée en deuxième année d'études Santé, Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) en 2022.

Sans augmentation//2021

Spécialités	Capacités
Médecine (USPN)	210
Maïeutique (SU)	10
Pharmacie (UP)	58
Odontologie (UP)	13
Total	291

Avec augmentation//2021

Spécialités	Capacités
Médecine (USPN)	230
Maïeutique (SU)	10
Pharmacie (UP)	58
Odontologie (UP)	13
Total	311

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 32

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouqueré



**Délibération 2021-247
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021**

POINT N 10 : CFVU Approbation de la Charte des associations étudiantes

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les documents présentés à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 6 mai 2021
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Projet de délibération :

Les membres du Conseil d'administration approuvent la charte des associations étudiantes.
Cette charte a pour objectif d'encadrer la vie associative étudiante en contribuant activement à son développement, d'informer les responsables associatifs des services qui leur sont offerts ainsi que des obligations qui sont les leurs.
La signature de cette charte par une association est nécessaire pour prétendre à la signature d'une quelconque convention avec l'Université, notamment l'obtention d'une subvention consentie par toute instance de l'Université (y compris FSDIE) ou ses composantes, un hébergement temporaire de l'association (« local »), un prêt de salle temporaire, ou toute autre procédure simplifiée à destination des associations étudiantes.

La charte des associations étudiantes est annexée à la délibération.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 23

Contre : 5

Abstention : 4

Ne prend pas part au vote 1

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquère

**Délibération 2021-245
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021**

POINT N° 10 : CFVU Approbation des bilans de la CVEC 2019 et 2020

Visa :

Vu le code de l'éducation, article D. 841-9

Vu les documents présentés à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 6 mai 2021

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Projet de délibération :

Les membres du Conseil d'administration approuvent les bilans financiers 2019 et 2020 de la CVEC.

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 26

Contre : 5

Abstention : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré

Délibération 2021-251
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

POINT N° 10 : Approbation de la part minimale de 30% de places réservées pour les étudiants en LAS2/3

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Vu les documents présentés à la Commission de la formation et de la vie universitaire du 27 mai 2021

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve le relevé des décisions de la Commission de la formation et de la vie universitaire de la séance du 27 mai 2021 pour le point suivant :

- La part minimale de 30% de place réservées pour les étudiants en LAS2/3 en 2022

Sans augmentation//2021

Spécialités	Capacités
Médecine (USPN)	210
Maïeutique (SU)	10
Pharmacie (UP)	58
Odontologie (UP)	13

Part minimale LAS 2/3 **30%**

Avec augmentation//2021

Spécialités	Capacités
Médecine (USPN)	230
Maïeutique (SU)	10
Pharmacie (UP)	58
Odontologie (UP)	13

Part minimale LAS 2/3 **30%**

Votants présents ou représentés : 33

Pour : 32

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouqueré



Délibération 2021-252
Conseil d'administration
Séance du 28 mai 2021

POINT N° 11 : Don de tickets restaurant des salariés de BNP-Paribas à destination des étudiants de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord.

Visa :

Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord

Vu la délibération n°2017-08 du conseil d'administration du 6 mars 2017 approuvant le principe de la création d'une fondation universitaire au sein de l'Université Paris 13,

Vu la délibération n°2019-04 du conseil d'administration du 25 octobre 2019 approuvant la création de la fondation universitaire

Vu les statuts de la Fondation Université Paris 13

Projet de délibération :

Les membres du Conseil d'administration approuvent le don de tickets restaurant de la BNP- PARIBAS à la fondation de l'Université Sorbonne Paris Nord.

La BNP PARIBAS a lancé dans le cadre de la crise sanitaire et de ses conséquences, une vaste opération de collecte de tickets restaurant auprès de l'ensemble de ses salariés au printemps 2021 afin de les redistribuer aux étudiants en difficulté. Ce don représente 400 tickets restaurants d'une valeur faciale de 10,50 € et s'élève à un montant total de 4 200 €.

Sur le plan fiscal, La BNP-PARIBAS étant intermédiaire dans cette opération, il n'y aura ni déduction d'impôt possible pour cet organisme, ni contrepartie attendue de l'Université Sorbonne Paris Nord.

En accord avec la BNP-PARIBAS, le service de la vie étudiante de l'université sera chargé de coordonner l'opération. La distribution s'effectuera via les associations étudiantes avec une remise de ticket(s) contre signature de l'étudiant bénéficiaire (et les nom, prénom et numéro d'étudiant).

Au niveau réglementaire, une régie temporaire sera créée par le Président et un Régisseur nommé (appartenant à l'Université Paris XIII) pour l'enregistrement et le suivi comptable de ce don.

Vote : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouqueré